

Le lundi 5 mai 2025

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 5 mai 2025 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand  
Monsieur Richard Bossé  
Monsieur Patrick Beaulieu  
Monsieur Roberto Pelletier  
Monsieur Frédéric Beaulieu  
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

### **1- MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

### **2- CONFORMITE DU QUORUM**

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **PROJET ORDRE DU JOUR**

#### **1- MOT DE BIENVENUE**

#### **2- CONFORMITÉ DU QUORUM**

#### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

4.1 RÉUNION DU 7 AVRIL 2025

#### **5- SUIVI DES DOSSIERS**

#### **6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

#### **7- CORRESPONDANCE :**

#### **8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

8.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉVALUATION DU TERRAIN LOT 6 594 326

- 8.2 RENOUELEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
- 8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ROULONS & GOLFONS POUR LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA 2025
- 8.4 AUTORISATION POUR PRODUIRE L'APPEL D'OFFRE POUR ASPHALTAGE RUE TARDIF, COMMERCIALE ET BÉRUBÉ
- 8.5 AUTORISATION POUR PRODUIRE L'APPEL D'OFFRE POUR INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET DES REGARDS PAR CAMÉRA
- 8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 457 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 233 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 233 000 \$ POUR L'ACHAT DU LOT 6 594 326 ET RENOUELEMENT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR LES POMPIERS
- 8.7 DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS
- 8.8 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP
- 8.9 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

#### **9- GREFFE ET ORGANISATION :**

- 9.1 RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE HORTICOLE
- 9.2 RÉOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI-DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCER POUR LES PROGRAMMES FINANCER AUX MUNICIPALITÉS
- 9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE ÉLECTION QUÉBEC

#### **10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

- 10.1 NOMINATION DE DEUX POMPIERS À UNE FONCTION SUPÉRIEURE
- 10.2 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME À LA CASERNE INCENDIE

#### **11- TRAVAUX PUBLICS :**

- 11.1 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉDACTION DE RAPPORT TECHNIQUE DE SERVICES PROFESSIONNELS
- 11.2 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

## **12- URBANISME :**

## **13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

13.1 RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOURS 2025

13.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE 50 % POUR LA COMMANDE DE LA SERRE

## **14- CAMPING DU LAC DÔLE :**

14.1 ENGAGEMENT D'UN AIDE RESPONSABLE AU CAMPING DU LAC DOLE

14.2 ENGAGEMENT D'UN PREPOSE A L'ACCUEILLE ET AU MENAGE AU CAMPING DU LAC DOLE

## **15- AFFAIRES DIVERSES :**

15.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR TERRAIN CAMPING

15.2 AVIS DE MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR JACQUES BOSSÉ

15.3 ACCEPTATION SOUMISSION POUR DÉMANTÈLEMENT DES FILS PENDANTS SOUS L'ANCIENNE CASERNE POUR RAISONS DE SÉCURITÉ

15.4 ACCEPTATION SOUMISSION POUR REMPLACEMENT DE BOÎTES EN PVC – CENTRE DES LOISIRS

15.5 EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE POUR LE CAMPING DU LAC DÔLE.

## **16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**

## **17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est donc proposé par madame Johanny Morneau-Briand appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

## **4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :**

### **4.1 RÉUNION DU 7 AVRIL 2025**

#### **a) DISPENSE DE LECTURE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

## **b) COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS :**

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté et que madame la mairesse et madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

## **5- SUIVI DES DOSSIERS :**

- Madame Johanny Morneau-Briand; mise du plan d'action pour la politique familiale. Début des travaux de rénovations et peinture de la bibliothèque.
- Monsieur Richard Bossé; OH : augmentation de 15\$ pour le partenariat avec la M.R.C, sera réglé pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2026. SHQ propose 9 admin. Regrouper à Témiscouata-Sur-Le-Lac et Saint-Juste-Du-Lac.
- Monsieur Normand Lizotte; réunion de la RIDT : Le 2<sup>e</sup> bac supplémentaire est remis pour juin 2026. La vidange des fosses septiques se fera du 16 au 17 juin. Il y aura un rachat des pièces de réparations pour les back de recyclage.
- Madame Mélissa Lord;  
Rencontre de l'AGA de ROULAMI le 29 avril dernier. Voici le bilan : nous avons eu une réponse du MTQ Au niveau de la MRC, nous avons eu beaucoup de présentation. La première était Mme Carole Tardif avec la suite de la présentation précédente du MAMAH en rapport avec les OGAT et notre zonage. Ensuite se fût les 3 candidats des élections fédéral. L'immigration, les logements, la foresterie, Développement des régions. Ensuite nous avons eu la remise des diplôme OSE entreprendre qui ont remis les bourses au lauréat. Ceux-ci sont Volet création d'entreprises :

-Service aux individus : Entreprise S.Michaud(Samuel Michaud)

-Création d'entreprise : L'ours et ses biscuits (David Bossé)

-Exploitation, transformation, création d'entreprise : Ferme Tommy Robichaud.

S'en est suivi des points avec les stations de lavage, les mesures d'urgence, etc. Pour finir, nous avons eu une rencontre, samedi matin , avec les saisonniers du Camping du Lac Dôle afin de leur présenter le nouveau gestionnaire en poste, M.Jean-Louis Gagnon. Ce fût une agréable rencontre et tous ont été mis au parfum concernant le chemin, les

projets mais aussi, à la demande de certains résidents, le plan d'évacuation.

## **6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0320**

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 avril 2025 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **90 815.00 \$** et salaire net de **38 325.23 \$**.

-ADOPTÉE-

## **7- CORRESPONDANCE :**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si question.

## **8- AFFAIRES FINANCIÈRES :**

### **8.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ÉVALUATION DU TERRAIN LOT 6 594 326**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0321**

**CONSIDÉRANT** le désir du conseil municipal de développer un nouveau secteur résidentiel ;

**CONSIDÉRANT** l'acquisition envisagée du lot 6 594 326 selon le cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'exigence de recourir à un expert pour établir un rapport d'évaluation de la valeur marchande du terrain ;

**CONSIDÉRANT** deux propositions reçues :

1. Évaluation 2000 au montant de 2 250.00\$ plus taxes;
2. Évalco évaluateurs-conseils au montant de 1 500.00\$ plus taxes

En conséquence, il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'accepter la soumission « Évalco évaluateurs-conseils au montant de 1 500.00\$ plus taxes pour faire évaluer le lot 6 594 326 du cadastre du Québec.

-ADOPTÉE-

## **8.2 RENOUELEMENT DE NOTRE LICENCE RADIO AVEC INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0322**

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de renouvellement de notre licence radio avec innovation, sciences et développement économique canada pour nos radios téléphones;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 555.50\$ et que le montant est prévu au budget;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à renouveler notre licence radio avec innovation, sciences et développement économique canada et à payer le coût de la licence au montant de 555.50 \$.

-ADOPTÉE-

## **8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ROULONS & GOLFS POUR LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA 2025**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0323**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'aide financière présentée par la Fondation de la santé du Témiscouata;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité aura lieu le 21 juin 2025 au Club de golf de la Vallée du Témiscouata, ils auront l'honneur d'accueillir une personnalité bien connue au Québec : Diane Roy, une étoile montante canadienne sur la scène internationale en course en fauteuil roulant. Elle a pris part à sa sixième édition des Jeux paralympiques qui se sont tenus à Rio. Au cours de sa carrière, elle a remporté cinq médailles paralympiques.

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement a pour but de recueillir des fonds afin de préserver et soutenir les soins de santé dans notre belle région et votre soutien financier est cruciale pour la réussite de cette levée de fond;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande d'aide financière présentée par la Fondation de la santé du Témiscouata au montant de 50.00 \$.

-ADOPTÉE-

#### **8.4 AUTORISATION POUR PRODUIRE L'APPEL D'OFFRE POUR ASPHALTAGE RUE TARDIF, COMMERCIALE ET BÉRUBÉ**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0324**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite procéder à des travaux d'asphaltage sur les rues Tardif, Commerciale et Bérubé afin d'améliorer l'état de la chaussée et d'assurer une meilleure sécurité pour les usagers;

**ATTENDU QU'**une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

**ATTENDU QUE** le financement d'une autre portion des travaux serait prévu au programme de la TECQ 2024-2028;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces travaux requiert le lancement d'un appel d'offres public, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Roberto Pelletier,

**APPUYÉ PAR** monsieur Frédéric Beaulieu,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres présents :

**QUE** la directrice générale soit autorisée à publier l'appel d'offres sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**QUE** les documents d'appel d'offres soient rédigés conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux normes applicables.

-ADOPTÉE-

#### **8.5 AUTORISATION POUR PRODUIRE L'APPEL D'OFFRE POUR INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET DES REGARDS PAR CAMÉRA**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0325**

**ATTENDU QUE** le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation de travaux en matière d'eau potable, de traitement des eaux usées, de résilience face aux changements climatiques, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour au moins 80 % de son enveloppe allouée, ce qui implique qu'aucun travail de priorité 4 ne peut être réalisé sans

démonstration de l'absence de besoins à court terme pour les priorités 1 à 3;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite procéder à une inspection télévisée d'une partie de son réseau d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que des regards d'égout, afin d'évaluer leur état et de planifier les interventions nécessaires;

**ATTENDU QUE** cette inspection est requise pour assurer un entretien préventif adéquat, répondre aux exigences du programme TECQ 2024-2028 et respecter les bonnes pratiques en gestion des infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu,  
**APPUYÉ PAR** monsieur Normand Lizotte,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à préparer et produire un appel d'offres public pour l'inspection télévisée des sections ciblées des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, ainsi que des regards, sur l'ensemble du territoire municipal;

**QUE** les documents d'appel d'offres soient rédigés conformément à la *Loi sur le Code municipal du Québec*, aux règlements municipaux en vigueur, ainsi qu'aux normes applicables;

**QUE** le financement de ces travaux soit prévu dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à publier l'appel d'offres sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

-ADOPTÉE-

**8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 457 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
DE 233 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 233 000 \$ POUR  
L'ACHAT DU LOT 6 594 326 ET RENOUELEMENT  
D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR LES POMPIERS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0326**

Je, Richard Bossé, conseiller donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 457 décrétant une dépense de 233 000 \$ et un emprunt de 233 000 \$ pour l'achat du lot 6 594 326 et renouvellement d'équipement de sécurité pour les pompiers.

## **PRÉSENTATION**

Je, Richard Bossé, conseiller dépose le projet du règlement numéro 457 intitulé « règlement numéro 457 décrétant une dépense de 233 000 \$ et un emprunt de 233 000 \$ pour l'achat du lot 6 594 326 et renouvellement d'équipement de sécurité pour les pompiers.

-DÉPOSÉ-

## **8.7 DEMANDE DE COMMANDITE SOCCER DÉGELIS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0327**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de commandite de soccer Dégelis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière a pour but de poursuivre leurs objectifs d'augmenter le nombre de jeunes (275 en 2025) et de développer leur talent tout en gardant un esprit de camaraderie pour tous les joueur(euse)s en provenance de tout le Témiscouata (12 joueurs pour notre municipalité).

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter la demande commandite de soccer Dégelis au montant de 150.00 \$.

-ADOPTÉE-

## **8.8 DEMANDE DE REMBOURSEMENT TAXES PAYÉES EN TROP**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0328**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de 9087-0890 Québec Inc. pour un remboursement de taxes payées en trop pour ces matricules ;

- 9783198166
- 9783074936
- 9784204899
- 9784204899
- 9783483450
- 9784025697

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu , appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-

Ha ! Ha ! d'accepter la demande du remboursement de 9087-0890 Québec Inc au montant de 3061.19 \$.

-ADOPTÉE-

## **8.9 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0329**

**CONSIDÉRANT** la réception du renouvellement de l'offre de service de pour les traitements de fertilisation de nos espaces verts 2025;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter l'offre de service de Paysage Témis au montant de 3 061.19 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

## **9- GREFFE ET ORGANISATION :**

### **9.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE HORTICOLE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0330**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Diane Paradis ne revient pas pour l'entretien de nos aménagements paysagers cette été ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu affichage de poste et que nous avons reçu qu'une seule candidature ;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'engagement de madame Anabelle Roy pour s'occuper de nos aménagements paysagers (à temps partiel) et représentant environs 16 heures/semaines.

Les conditions salariales de cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 230 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

## **9.2 RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI-DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER POUR LES PROGRAMMES FINANCIERS AUX MUNICIPALITÉS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0331**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés régulièrement, malgré la situation économique actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu ce qui suit:

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député du comté de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest;  
DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

-ADOPTÉE-

### **9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0332**

Je, madame Johanny Morneau-Briand, conseillère donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 458 relatif à la gestion des matières résiduelles.

#### **PRÉSENTATION**

Je, madame Johanny Morneau-Briand, conseillère dépose le projet du règlement numéro 458 intitulé « règlement numéro 458 relatif à la gestion des matières résiduelles.

Le présent règlement a pour objet de décréter les normes relatives à l'ensemble des services liés au tri, à la collecte, au transport et plus généralement à la disposition et la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la municipalité.

Il est conforme aux orientations prises par la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata, qui dispose de l'ensemble des compétences pour la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de la MRC de Témiscouata.

### **9.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE ÉLECTION QUÉBEC**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0333**

**CONSIDÉRANT** la réception par courriel et par poste recommandée de la décision d'Élection Québec concernant le « Remboursements de contributions versées à la coalition Avenir Québec »;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la déposer au conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer que la lettre d'Élection Québec a bien été déposer lors de cette séance.

-ADOPTÉE-

## **10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

### **10.1 NOMINATION DE DEUX POMPIERS À UNE FONCTION SUPÉRIEUR**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0334**

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur Patrick Beaulieu du poste de capitaine pompier au sein du service incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de promouvoir un pompier à un poste supérieur au sein de notre département des incendies ;

**CONSIDÉRANT** la demande du directeur-incendie qui souhaiterait désigner deux personnes, l'une au poste de capitaine 2 et l'autre en tant que capitaine 3 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yan Thibault et monsieur Tomy Beaulieu ont déclaré avoir un intérêt pour le poste de capitaine;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé par David Levesque Briand, appuyé par Mathieu Quevillon et résolu à l'unanimité des pompiers présent (11) lors de la réunion du 16 avril 2025, de nommer monsieur Yan Thibault au poste de Capitaine 2 et monsieur Tomy Beaulieu au poste de Capitaine 3.

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de nommer monsieur Yan Thibault au poste de Capitaine 2 et monsieur Tomy Beaulieu au poste de Capitaine 3.

-ADOPTÉ-

### **10.2 INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME À LA CASERNE INCENDIE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0335**

**ATTENDU QUE** la sécurité des installations municipales, en particulier celles utilisées par le service de sécurité incendie, est une priorité pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la caserne incendie située au 149 Raymond ne dispose pas actuellement d'un système d'alarme incendie et d'intrusion conforme aux normes de sécurité en vigueur;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire et urgent d'assurer la protection des équipements et de l'infrastructure contre les incendies et les actes de vandalisme ou d'intrusion;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu,

**APPUYÉ PAR** monsieur Richaud Bossé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Municipalité autorise l'installation d'un système d'alarme incendie et de sécurité dans la caserne incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

**QUE** le contrat pour la fourniture et l'installation du système d'alarme soit octroyé à Securitas Technologie, pour un montant total de 599.00 \$ plus taxes, suivi de frais mensuels de 39.94 \$ plus taxes, conformément à la soumission reçue en date du 29 avril 2025;

**QUE** le directeur général soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal désire faire la vérification du système déjà en place.

-ADOPTÉE-

## **11- TRAVAUX PUBLICS :**

### **11.1 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉDACTION DES RAPPORTS TECHNIQUE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0336**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons une problématique de gestion des eaux pluviales près des rues Centenaire et Pelletier et aussi problématique de la rue Lavoie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'avoir un rapport rédigé pour pouvoir avoir l'avis d'un expert pour remédier à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandent d'appel d'offres de services professionnels ont été demandé;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une seule proposition de services présentées par « BOUCHARD SERVICE – CONSEIL » de Saint-Alexandre de Kamouraska au montant de 9 660.00 \$ plus taxes pour la préparation des rapports sur la problématique de gestion des eaux pluviales;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à accepter la proposition de services présentés par « BOUCHARD SERVICE – CONSEIL » de Saint-Alexandre de Kamouraska au montant de 9 660.00 \$ plus taxes pour la préparation des rapports sur la problématique de gestion des

eaux pluviales près des rues Centenaire et Pelletier et aussi problématique de la rue Lavoie. La dépense est admissible pour la TECQ 2024-2028.

-ADOPTÉE-

## **11.2 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0337**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'embaucher une personne pour effectuer l'entretien et les travaux de voirie durant la saison estivale ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'emploi a été publiée ;

**CONSIDÉRANT** que deux curriculums vitæ ont été reçus ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule entrevue a pu être réalisée, l'autre candidat ayant accepté un autre emploi entre-temps ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseil municipal de la Municipalité à procéder à l'embauche de Monsieur Alexandre Bossé pour effectuer les travaux d'entretien et de voirie d'été, ainsi que pour assister les employés réguliers de la municipalité, au besoin.

Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 231 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

Monsieur Richard Bossé se retire de la réunion dès 20h48 et est de retour à 20h49.

-ADOPTÉE-

## **12- URBANISME :**

## **13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**

### **13.1 RESOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'ETUDIANTS POUR LE CAMP DE JOURS 2025**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0338**

**CONSIDERANT QUE** notre projet étudiant « Emploi d'été Canada » a été accepté pour les moniteurs au terrain de jeux 2025 ;

**CONSIDERANT QUE** cette année, un poste a été subventionné par le projet « Emploi été Canada » ;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à engager 5 étudiantes, donc une coordonnatrice et 4 animatrices au terrain de jeux.

Les étudiants sont :

- Koraly Rioux, coordonnatrice du camp de jour
- Adèle Lemelin
- Léa Lemelin
- Jérémy Caron
- Anais Landry Skilling

Les conditions salariales pour ces employés sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 232 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

### **13.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE 50 % POUR LA COMMANDE DE LA SERRE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0339**

**ATTENDU QUE** la municipalité à présenter un projet dans le programme nouveau horizon pour les aînés – projets communautaires;

**ATTENDU QUE** le projet est l'aménagement d'un Parc nourricier et que ce projet touche les aînés, les familles et enfants ainsi que les personnes seules;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu l'acceptation pour le projet au montant de 24 404.000\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut procéder à la commande d'une serre 16 X 32 auprès de MASERRE afin de soutenir le projets communautaires, agricoles et éducatifs ;

**ATTENDU QUE** le fournisseur exige un paiement initial correspondant à 50 % du coût total de la commande pour la réservation de la serre ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge cet achat conforme aux besoins de la communauté et dispose déjà des fonds de la subvention ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Normand Lizotte,

**APPUYÉ PAR** madame Johanny Morneau-Briand,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! autorise le paiement de cinquante pour cent (50 %) du montant total de la commande de la serre, soit une somme de 11 949.24 \$ , à titre de paiement initial à MASERRE ;

**QUE** la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

-ADOPTÉE-

#### **14-CAMPING DU LAC DÔLE**

##### **14.1 ENGAGEMENT D'UN AIDE RESPONSABLE AU CAMPING DU LAC DOLE**

###### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0340**

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'engager un aide-responsable au Camping du Lac Dôle ;

**CONSIDERANT QUE** monsieur Guildo Viel désire revenir pour occuper le poste au Camping du Lac Dôle;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager monsieur Guildo Viel pour occuper le poste d'aide-responsable au Camping du Lac Dôle de notre municipalité.

Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 233 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

##### **14.2 ENGAGEMENT D'UN PREPOSÉ A L'ACCUEILLE ET AU MENAGE AU CAMPING DU LAC DÔLE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0341**

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire d'engager un employé pour faire l'entretien des chalets et l'accueille au Camping du Lac Dôle ;

**CONSIDERANT QU'**il y a eu affichage de poste et que nous avons procédé à 2 entrevues ;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager monsieur Nicolas Morin pour occuper le poste de préposé à l'accueille et ménage au Camping du Lac Dôle de notre municipalité. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 234 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

### **15- AFFAIRES DIVERSES :**

#### **15.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR TERRAIN CAMPING**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0342**

**CONSIDERANT** la réception d'une demande de remboursement pour le terrain #57 ;

**CONSIDERANT QU'** ils avaient fait le paiement total du terrain en septembre 2024 ;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter la demande de remboursement pour le terrain #57 au montant de 1 495.88 \$ toutefois, une somme de 200.00 \$ a été retenue en guise de pénalité pour rupture de contrat, conformément aux termes du contrat signé en septembre 2024.

-ADOPTÉE-

#### **15.2 AVIS DE MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR JACQUES BOSSÉ**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0343**

**ATTENDU QUE** monsieur Jacques Bossé a fondé en juin 1979 son entreprise, Les Services Jacques Bossé inc. spécialisée dans la réparation d'appareils électroménagers, et qu'il y a œuvré avec dévouement et professionnalisme pendant plus de quatre décennies ;

**ATTENDU QUE** monsieur Bossé a su gagner la confiance et l'estime de sa clientèle par la qualité de son travail, sa disponibilité et son engagement envers le service à la communauté ;

**ATTENDU QUE** son entreprise a contribué de manière significative au dynamisme économique local et au maintien de services de proximité essentiels à la population ;

**ATTENDU QUE** monsieur Jacques Bossé met fin aux activités de son entreprise afin de prendre une retraite bien méritée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Johanny Morneau-Briand,

**APPUYÉ PAR** monsieur Frédéric Beaulieu,

**ET RESOLU A L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adresse ses plus sincères félicitations à Monsieur Jacques Bossé pour sa carrière exemplaire et le remercie chaleureusement pour sa précieuse contribution à notre communauté ; le conseil tient également à souligner et à féliciter la contribution de sa conjointe, Mme Lauréanne Pelletier, dont le soutien et l'implication ont grandement participé au succès de l'entreprise ;

**ET QUE** la Municipalité leurs souhaite une heureuse et paisible retraite, remplie de santé, de bonheur et de projets personnels bien mérités ;

**ET QUE** le présent avis de motion lui soit transmis à titre de reconnaissance officielle.

-ADOPTÉE-

### **15.3 ACCEPTATION SOUMISSION POUR DÉMANTÈLEMENT DES FILS PENDANTS SOUS L'ANCIENNE CASERNE POUR RAISONS DE SÉCURITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0344**

**ATTENDU QUE** des fils électriques pendent sous l'ancienne caserne ;

**ATTENDU QUE** ces fils représentent un risque pour la sécurité, des employés municipaux et des visiteurs ;

**ATTENDU** la demande faite par le contre-maître concernant la dangerosité de cette installation ;

**ATTENDU QUE** des demandent de soumission ont été fait ;

**ATTENDU** la réception de deux soumissions, la première « A/C Électrique » au montant de 500.00\$ plus taxes et la deuxième de « Témis Électrique » au montant de 1 111.00\$ plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Roberto Pelletier

**APPUYÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu

**ET RESOLU A L'UNANIMITÉ**

QUE les conseillers acceptent la soumission de « A/C Électrique » au montant de 500.00\$ plus taxes pour le démantèlement des fils pendants sous l'ancienne caserne pour raisons de sécurité.

-ADOPTÉE-

#### **15.4 ACCEPTATION SOUMISSION POUR REMPLACEMENT DE BOÎTES EN PVC – CENTRE DES LOISIRS**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0345**

**CONSIDÉRANT QUE** la boîte en PVC situées près de la patinoire au Centre des loisirs est endommagée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de la remplacer pour assurer la sécurité et la conformité de celle-ci ;

**ATTENDU QUE** des demandent de soumission ont été fait ;

**ATTENDU** la réception de deux soumissions, la première « A/C Électrique » au montant de 590.00\$ plus taxes et la deuxième de « Témis Électrique » au montant de 685.00\$ plus taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrick Beaulieu

**APPUYÉ PAR** monsieur Richard Bossé

**ET RESOLU A L'UNANIMITÉ**

QUE les conseillers acceptent la soumission de « A/C Électrique » au montant de 590.00\$ plus taxes pour remplacement de boîtes en pvc – centre des loisirs.

-ADOPTÉE-

#### **15.5 ENGAGEMENT D'UNE SAUVETEUSE AU CAMPING DU LAC DÔLE**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 05-05-0346**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'engager une sauveteuse au camping du lac dôle pour la saison 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** Daphnée Quirion désire revenir pour occuper le poste sauveteuse au Camping du Lac Dôle;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité d'engager Daphnée Quirion pour occuper le poste sauveteuse au Camping du Lac Dôle de notre municipalité.

Les conditions salariales pour cette employée sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 235 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit.

-ADOPTÉE-

### **16-PÉRIODE DE QUESTIONS :**

À la période de question, deux personnes ont adressé une question aux membres du conseil et ces derniers ont été répondu à la satisfaction de l'intervenant.

### **17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h07.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal. Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

---

Mélissa Lord  
Mairesse

---

Marie-Josée Corbin  
Directrice générale/greffière-trésorière